



FRANCE

L'éducation à l'environnement va bientôt faire son entrée dans les classes

L'enseignement de l'environnement fait partie des mesures proposées par la Convention citoyenne et reprises dans le projet de loi climat.

Grégoire Fraty, l'un des 150 citoyens de la Convention pour le climat, s'en étonne un peu pour aussitôt s'en réjouir. L'éducation à l'environnement, qui figure dans les premiers articles du projet de loi climat et résilience présenté mercredi en Conseil des ministres, « pour le coup, fait partie des mesures reprises sans filtre », salue-t-il. « On retrouve toutes nos ambitions dans le texte. » Concrètement, « des temps vont être dédiés dans le secondaire à la connaissance des sujets environnementaux et climatiques », indique à grands traits ce citoyen, devenu une figure phare de la Convention, et ce « à raison d'une ou deux heures par semaine ». Le projet de loi évoque des enseignements « dispensés tout au long de la formation scolaire et supérieure [...] d'une façon adaptée à chaque niveau et à chaque spécialisation ».

Les fins poursuivies sont « la prise de conscience, les connaissances scientifiques, les compétences sur les enjeux liés à l'environnement et au développement durable, ainsi que des comportements favorables à la préservation de l'environnement », indique le texte. Ces savoirs seront dispensés dans un cadre interdisciplinaire, c'est-à-dire adossés à une discipline scolaire, comme l'est l'histoire, et non pas dans un temps spécifiquement dédié.

Cette conception diffère de la proposition initiale émise par la Convention qui préconisait « une

« On retrouve toutes nos ambitions dans le texte. »

GRÉGOIRE FRATY

Un des 150 citoyens ayant participé à la Convention pour le climat.





nouvelle matière à part entière et indépendante des autres matières déjà enseignées ». Une idée écartée car elle n'enchantait guère le ministère de l'Éducation nationale et parce que l'environnement, par définition, touche à toutes les disciplines. « *Il est plus pertinent d'innerver toutes les matières* », explique-t-on dans l'entourage de Barbara Pompili, la ministre de la Transition écologique.

L'apprentissage également concerné

Cette façon « *d'apprendre l'environnement* » sera inscrite dans le code de l'éducation qui définit et organise les enseignements. La thématique écologique devrait être intégrée dans les programmes au fil de leur mise à jour. L'acquisition de connaissances sur les bonnes pratiques concernera également la formation professionnelle et l'apprentissage, se félicite Grégoire Fraty.

Le projet de loi fait un autre écart par rapport à la copie de la Convention. Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, qui siège au sein

de chaque établissement, sera élargi à l'environnement alors que les citoyens proposaient de lui consacrer un comité spécifique. Constituées d'enseignants, de parents d'élèves, d'élèves, de représentants des collectivités et de l'administration, ces instances présidées par les chefs d'établissement ont vocation à favoriser les démarches collectives engagées en faveur de l'environnement.

Parmi les initiatives que ces comités pourraient porter, le ministère de la Transition écologique cite l'exemple de potagers partagés ou de vide-greniers. Avec l'idée d'impliquer les élèves, mais aussi leurs parents. « *Quand on touche les enfants, on touche aussi les adultes* », estime-t-on au ministère où l'on insiste aussi sur le rôle que les éco-délégués peuvent jouer pour diffuser les bonnes pratiques en classe. La députée Brune Poirson, ancienne secrétaire d'Etat à la Transition écologique et solidaire, s'est d'ailleurs vue confier par le gouvernement une mission parlementaire pour examiner comment mobiliser ce réseau d'acteurs. — J. C.

